



Préambule

Projet-pilote 2017-2018

Version approuvée par les membres lors de la rencontre du 6 décembre 2017 du CES-CM

Préambule

À la suite de deux activités, de style lac-à-l'épaule, en 2015 et 2016, Mine Canadian Malartic (MCM) et les administrateurs du Comité de suivi de Canadian Malartic (CSCM) se sont entendus pour amorcer une démarche concertée visant à convenir des modalités de fonctionnement d'un comité de suivi capable de s'adapter et répondant :

- aux lois et règles en vigueur;
- aux engagements de Mine Canadian Malartic;
- aux attentes de la collectivité.

En s'engageant dans cette démarche, MCM reconnaît :

1. Que les administrateurs du CSCM se sont investis pour répondre à la mission et aux objectifs de l'organisme;
2. Les réalisations du CSCM, comme son apport au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du Projet Extension Malartic;
3. La contribution du CSCM à tendre vers une cohabitation harmonieuse à Malartic dans un contexte où la mine, par le passé, avait pour ainsi dire délégué ses relations communautaires au CSCM.

En s'engageant dans cette démarche, les administrateurs du CSCM reconnaissent :

1. Un changement de philosophie et un engagement de MCM à assumer ses responsabilités et obligations en termes de relations communautaires;
2. Une amélioration continue de la performance environnementale de MCM qui reconnaît les impacts sociaux et environnementaux de ses opérations et travaille à les diminuer, les atténuer et les compenser;
3. Le besoin de stabilité et d'efficacité au sein du CSCM, ainsi que la nécessité de susciter l'intérêt et la mobilisation de l'ensemble de la communauté autour d'une table commune et d'en faire rayonner les activités.

La réflexion entourant la revue des modalités de fonctionnement du CSCM a donc été réalisée en s'appuyant sur ses reconnaissances mutuelles.

Projet-pilote

La transition du CSCM vers le Comité d'échanges et de suivi Canadian Malartic (CES-CM) sera menée sous la forme d'un projet-pilote d'une durée de 12 à 18 mois. Au terme de cette échéance, la situation sera conjointement évaluée. Les éléments suivants, notamment, feront l'objet d'une évaluation :

- La facilité du recrutement de nouveaux membres au CES-CM;
- L'assiduité de tous (membres et personnes-ressources) aux rencontres;
- La facilité d'accès à l'information pour les membres du CES-CM;
- Les lieux de travail de la coordination;
- L'ensemble de la coordination, incluant la co-sélection et la co-évaluation;
- L'ensemble de la facilitation;
- La perception des membres d'être écoutés;
- La perception des membres d'avoir de l'influence;
- La perception des membres de leur liberté de parole à l'intérieur et à l'extérieur des rencontres du CES-CM, etc.

La structure actuelle d'organisme sans but lucratif (OSBL) du CSCM sera progressivement abandonnée pendant la période du projet-pilote et l'OSBL sera éventuellement dissout. Cette décision a été prise après consultation d'un expert en gouvernance des OSBL et d'un notaire.

Structure d'OSBL au CSCM	
Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • La structure est autonome et peut se doter d'une mission et d'un mandat et les élargir et développer à sa guise; • L'OSBL contribue à la perception d'indépendance à l'égard de MCM; • Il y a possibilité de trouver d'autres sources de financement et de faire des levées de fonds; • La direction générale bénéficie d'une autonomie pour développer l'organisation; • Les changements doivent être entérinés par l'AGA; • Les administrateurs sont protégés par la possibilité de contracter une assurance responsabilité; • L'OSBL bénéficie d'une liberté de parole et peut s'exprimer en son nom; • La structure permet une stabilité et la poursuite de la mission dans un environnement changeant; • La structure et une bonne gouvernance permettent l'inclusion et la participation des gens et une vigueur démocratique; • La structure peut susciter de l'intérêt par sa raison d'être, son efficacité et les actions posées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une mise à niveau est nécessaire en termes de gouvernance, ce qui nécessiterait temps et argent tout en éloignant de la mission; • Les administrateurs ont consacré beaucoup de temps à l'administration de l'OSBL au détriment du suivi environnemental et social; • Les administrateurs doivent justifier leurs demandes budgétaires et leurs états financiers à MCM; • La structure actuelle contraint les citoyens à être membres du CSCM; • Il existe un risque de prise de contrôle de l'AGA, par des citoyens ou par MCM; • La double reddition de compte (sur le suivi et sur l'OSBL) peut être un fardeau, surtout pour des bénévoles; • La faible participation aux AGA et le peu d'intérêt suscité lors des élections pour les sièges citoyens a entaché la crédibilité du CSCM; • Les administrateurs peuvent être poursuivis, mais pas les délégués du CSCM, ce qui créait des inégalités entre les participants; • Tous changements aux règlements devraient être notariés; • La complexité de la structure actuelle (membres, délégués, administrateurs, exécutif et représentants) exigeait des efforts considérables pour bien partager l'information entre les parties.

Le CSCM et MCM souhaitent mener cette transition vers le CES-CM en accordant une importance particulière à la cohésion sociale de Malartic.